

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AOUT 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 16
Date de convocation : 23 août 2018

L'an deux mil dix-huit le trente août à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Florence BERNE, Marie-Christine BRIS, Jean-Christophe CINQUABRE, Frédéric DENIS, Benoît GODET, Patrick MAILLOU, Franck MELIN, Gérard RIVIERE.

Absents : Jean-Paul AUGER, Anita BELLIN, Fabienne MAGNY, Etienne MIRAKOFF, Mariama MURZEAU, Pascale ROGER, Anthony ROTH.

Représentés par pouvoir : Chantal CHAIGNE représentée par Françoise MICAULT, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU représentée par Bertrand BOISSEAU, Thomas SEYS représenté par Franck MELIN.

Secrétaire de séance : Véronique OTT.

Approbation à l'unanimité :

- du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 23 mai 2018,
- du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14 juin 2018.

Objet : **Création d'emploi non titulaire pour besoin temporaire Educateur des Activités Physiques et Sportives au 15 septembre 2018**

Q 1

Délibération n° : del2018041

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Considérant la nécessité de recruter un MNS en remplacement de l'agent actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi non titulaire pour besoin temporaire au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet du 15 septembre 2018 au 30 juin 2019 et fixe sa rémunération.

Objet : **Création d'emploi non titulaire pour remplacement temporaire Adjoint Technique au 1^{er} septembre 2018**

Q 1

Délibération n° : del2018042

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Devant la nécessité de recruter un adjoint technique à l'école maternelle en remplacement de l'agent titulaire actuellement en congé parental, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi non titulaire pour remplacement temporaire au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 1 an et fixe sa rémunération.

Objet : **Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire : Conclusion d'une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Vienne**

Q 1

Délibération n° : del2018043

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale propose une convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec les agents des

collectivités, service facultatif dont la rémunération est incluse dans la cotisation additionnelle versée par les collectivités affiliées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette expérimentation et approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le centre départemental de gestion de la Vienne.

Objet : Nouvelles Activités Périscolaires : Conventions année scolaire 2018-2019

Q 2

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° : del2018044

Dans une volonté de diversifier les activités proposées aux enfants des écoles élémentaire et maternelle pour l'année scolaire 2018–2019 et ce dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014, après avis du conseil d'école conjoint école maternelle / école élémentaire du 15 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 les lundis et jeudis pendant la pause méridienne
- autorise Madame le Maire ou son Premier Adjoint, à signer une convention de prestation de services relative à la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires avec les prestataires suivants, pour les montants suivants :

Ecole Maternelle	BAMBOUCASCADE	Jeux du patrimoine	24.09.2018 au 18.10.2018	440.00 €
	AUDOUX Dominique	Musique	5.11.2018 au 14.12.2018	450.00 €
	LE LOUP QUI ZOZOTE	Marionnettes	7.01.2019 au 15.02.2019	540.00 €
	FERNANDES LOPES Isabelle	Prévention Nutrition-Santé	4.03.2018 au 12.04.2019	485.00 €
Ecole Elémentaire	LES PETITS DEBROUILLARDS	Objets volants	24.09.2018 au 18.10.2018	1 190.40 €
	POITIERS ETUDIANTS CLUB	Roller	24.09.2018 au 18.10.2018	576.00 €
	ZEPLINDEJEUX	Jeux de société	24.09.2018 au 18.10.2018	940.40 €
	FERNANDES LOPES Isabelle	Prévention Nutrition-Santé	5.11.2018 au 14.12.2018	970.00 €
	AUDOIN Mylène	Ateliers Danse	5.11.2018 au 14.12.2018	1 080.00 €
	JB BIODIVERSITY	Biodiversité	5.11.2018 au 14.12.2018	960.00 €
	LES PETITS DEBROUILLARDS	Reporter des Sciences	7.01.2019 au 15.02.2019	1 785.60 €
	AUDOUX Dominique	Musique	7.01.2019 au 15.02.2019	900.00 €
	ARANTELLE	Jeux de théâtre	7.01.2019 au 15.02.2019	624.00 €
	LE LOUP QUI ZOZOTE	Marionnettes	4.03.2019 au 12.04.2019	1 080.00 €
	ARANTELLE	Bouge, Cours, Joue	4.03.2019 au 12.04.2019	575.00 €
	BOUCENNA Saïd	Graphisme	4.03.2019 au 12.04.2019	840.00 €

	ARANTELLE	Théâtre / Ecocitoyenneté	29.04.2019 au 7.06.2019	624.00 €
	POITIERS ETUDIANTS CLUB	Roller	29.04.2019 au 7.06.2019	792.00 €
	BOUCENNA Saïd	Graphisme	29.04.2019 au 7.06.2019	805.00 €

Objet : **Subvention exceptionnelle à l'association de Handball**

Q 3

Délibération n° : del2018045

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'association « Handball Vivonne Iteuil » est tenue de remplacer les ballons actuels au profit de ballons sans colle, non seulement pour les licenciés mais également en raison de l'obligation de fourniture de ballons à l'équipe adverse lors de matches. A ce titre, cette association sollicite une subvention.

Dans la mesure où l'association contribue à la non dégradation du sol du gymnase, le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, de verser une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'acquisition de ballons sans colle à l'association « Handball Vivonne Iteuil ».

Objet : **Acquisition foncière à Ruffigny**

Q 4

Délibération n° : del2018046

Délibération : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Le 23 mai dernier, le conseil municipal avait délibéré sur la cession de la parcelle d'Eaux de Vienne – Siveer, cadastrée B 423 d'une superficie de 2 889 m² située rue des acacias (Ruffigny), à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir les parcelles contiguës d'une superficie de 3400 m² et de 3650 m² située en bordure de ruisseau afin de créer un espace de détente et de loisirs et d'aménagement associatif dans le cadre d'une mise en valeur du lieu-dit Ruffigny et, au regard d'une cohérence patrimoniale, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité, l'acquisition des parcelles cadastrées B 313 et B 311 situées à Ruffigny bas. Il fixe le prix d'acquisition à 4000 € par parcelle, soit 8000 € (hors frais annexes de bornage et d'acte notarié).

Objet : **Aménagement d'un commerce : organisation des locaux**

Q 5

Délibération n° : del2018047

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les travaux concernant l'aménagement de commerces et la construction d'une véranda au 3 place de l'Eglise vont être engagés sous peu.

A ce stade des réunions de chantier, il ne peut pas être préjugé de la durée des travaux et de leurs contraintes.

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Mme le Maire pour négocier au mieux auprès de la pédicure-podologue les arrangements ou aménagements à conclure concernant l'impact du chantier et les conséquences juridiques et financières du bail le cas échéant.

Objet : **Conclusion d'une convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du programme CEE "Economies d'énergie dans les TEPCV"**

Q 6

Délibération n° : del2018048

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE 'Economies d'énergie dans les TEPCV'. Il confie au syndicat mixte du Pays des 6 Vallées un pouvoir pour regrouper les CEE et les valoriser en son nom, pour ce qui concerne le projet "rénovation d'un ancien logement en commerce".

Objet : **Horaires d'éclairage public dans le cadre de TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)**

Q 7

Délibération n° : del2018049

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Dans le cadre du dispositif TEPCV, il y a lieu de préciser les horaires d'éclairage public désormais en vigueur sur le territoire communal. Par conséquent, le conseil municipal précise les horaires de fonctionnement d'éclairage public sur le territoire communal, à compter de février 2018 :

Eclairage crépusculaire :

- Cité de la Chaumellerie et carrefour rue du feuvert / rue de Bernay :
 - o Allumé toute la nuit,
- Place de l'Eglise, complexe sportif et socioculturel Hervé Manteau, carrefour route de la gare/rue de Ruffigny:
 - o Coupé de 23h30 à 6h30,
- Le reste du territoire :
 - o Coupé de 22h00 à 6h30.

Objet : **Conclusion d'une convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec SOREGIES**

Q 8

Délibération n° : del2018050

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Devant l'engagement de SOREGIES à accompagner la Commune d'Iteuil dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la Commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti entre la Commune d'Iteuil et SOREGIES.

Le versement des primes est plafonné à 35 000 € par collectivité et par année.

Objet : **Demande d'adhésion de la Communauté de communes de Charente Limousine au syndicat mixte des vallées du Clain sud**

Q 9

Délibération n° : del2018051

Délibération : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le changement de périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud afin d'intégrer la communauté de communes de Charente Limousine pour les communes de Hiesse, Epenède, Lessac et Pleuville.

Objet : Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir art. L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Q 10

Délibération n° : del2018052

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : /

Le conseil municipal prend note :

Décision n° 2018-06 : Aménagement de Commerce : Choix des entreprises

Lot	Entreprises	Prix HT
Lot 1 Gros œuvre	CONTIVAL	63 267,78 €
Lot 2 Charpente Bois Couverture	CCV	18 545,69 €
Lot 3 Menuiseries extérieures	Les Plaisirs du Bois	18 666,40 €
Lot 4 Menuiseries intérieures	Les Plaisirs du Bois	16 477,77 €
Lot 5 Ouvrages plaques de plâtre	Delhoume	13 132,50 €
Lot 6 Revêtements de sols	Dumuis	2 229,94 €
Lot 7 Peinture	Vernet	5 390,96 €
Lot 8 Plomberie Sanitaire	S2ED	7 393,72 €
Lot 9 Electricité Chauffage Ventilation	F. FLUIDES	11 251,47 €

Q 11 : Questions diverses :

• **Réunion du 29 août 2018 avec les associations** :

Une information a été communiquée aux associations présentes sur l'organigramme des clefs et la mise en place de badges afin de sécuriser les espaces. Le paramétrage aura lieu la première quinzaine de septembre 2018. La distribution d'un minimum de deux badges plus un badge pour l'animateur est envisagée.

Il sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal la question du badge perdu ou non restitué.

• **Jeu des 1000 euros** :

L'enregistrement a donné lieu à une fréquentation importante.

Diffusion les 20 et 21 septembre 2018 - 12h45 13 h 00 sur France Inter.

• **Chantiers loisirs** :

Malgré la météo très chaude, les 46 enfants étaient ravis. De nombreux chantiers : peinture, nettoyage, menuiserie, restauration ainsi que de belles réalisations créées pour Noël.

• **La semaine bleue** se déroulera du 8 au 14 octobre 2018. Une expo photos mettra en avant des bénévoles seniors ayant œuvré pour la Commune.

• **Permis de construire 20 logements Habitat de la Vienne** :

Des fouilles archéologiques sont exigées par la DRAC pour le permis de construire des 20 logements situés à côté de la mairie dans la mesure où le projet se situe dans la zone archéologique.

• **Voirie** :

M. Jean-Paul GRIMAUD informe des travaux route de la gare / rue du Feuvet à partir de septembre 2018. L'aménagement consistera en une zone 20 : partage piétons/voitures. Les bordures seront ôtées au profit d'un passage plat délimité en résine de couleur. La circulation sera déviée pendant quelques jours.

- **Commémoration du centenaire de la guerre 14-18 :**

Marie-Christine BRIS, conseillère municipale, se tient à disposition pour préparer cet évènement.

- **Fête de la Grève :**

Des photos à l'aide d'un drone ont été prises.

Le cinéma de plein air s'est déroulé le samedi soir devant un public venu en nombre.

- **Fête des associations :**

Les associations sont conviées le 8 septembre 2018 au complexe sportif, salle des fêtes.

- **DIRA (Direction interdépartementale des routes Atlantique) :**

Un courrier du 03 août 2018 indique une erreur du fournisseur. Le panneau d'indication « Iteuil » à hauteur de l'échangeur de Ruffigny est en cours de fabrication.

- Interrogation des conseillers municipaux concernant l'avancement du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et du futur permis d'aménager de la réserve foncière de Champ bazin.

Séance levée à 22 h 40.